



HONORAIRES D'AGENCE

Transaction immobilière – Barème dégressif

Inférieur à 60 000 € → 6 000 € TTC
10 % TTC de 60 001 € à 100 000 €
9 % TTC de 100 001 € à 130 000 €
8 % TTC de 130 001 € à 200 000 €
7 % TTC de 200 001 € à 300 000 €
6 % TTC à partir de 300 001 €

Minimum 6 000 € T. T. C. (dont T.V.A 20 %)

Transaction commerciale

18 % TTC du montant de la transaction.
Minimum 7 200 € TTC (dont T.V.A 20 %)

A la charge du **VENDEUR** sauf convention exceptionnelle ils seront à la charge de l'**ACQUEREUR**.

Location

BAREME HONORAIRES DE LOCATION LOI ALUR (15/09/2014)				
Surface en M ²	Honoraires / M ²	Honoraires / M ²	Total Honoraires	Total Honoraires
	Visite/Constitution du Dossier/ Rédaction du Bail	État des Lieux	Locataires	Propriétaires
de 10 à 29 M ²	8 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	11 € TTC/ M ²	11 € TTC/ M ²
de 30 à 59 M ²	7 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	10 € TTC/ M ²	10 € TTC/ M ²
de 60 à 79 M ²	6 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	9 € TTC/ M ²	9 € TTC/ M ²
de 80 à 119 M ²	5 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	8 € TTC/ M ²	8 € TTC/ M ²
de 120 M ² et +	Maximum 8 € TTC/ M ²	3 € TTC/ M ²	Maximum 11 € TTC/ M ²	Maximum 11 € TTC/ M ²

Agence membre de l'**AMEPI**, dans le cadre d'une transaction réalisée en inter cabinet avec une agence membre de celle-ci, les honoraires appliqués sont ceux du détenteur du mandat de vente.